



Vendange 2026 : la Champagne ajuste son rendement

Épernay, le 22 juillet 2026 - Réunis au sein du Comité Champagne, les Vignerons et Maisons de Champagne ont fixé le rendement commercialisable de la vendange 2026 à 8 800 kg/ha. Cette décision collective vise à rééquilibrer progressivement les stocks tout en préservant la viabilité économique des exploitations et le maintien de leurs exigences qualitatives.

Une décision prise dans un contexte complexe

La campagne viticole 2026 est marquée par une forte hétérogénéité selon les secteurs, après des épisodes de gel, de fortes chaleurs en juin et dernièrement l'apparition de sécheresse.

Dans le même temps, les conditions de marché demeurent exigeantes. À fin juin 2026, les expéditions atteignent 107,1 millions de bouteilles, en légère hausse de 1,2 %, portée par l'export, tandis que le marché français reste en retrait.

Le rendement commercialisable, un outil de pilotage collectif

Le rendement commercialisable constitue l'un des leviers de résilience essentiel du modèle champenois : s'appuyer sur les perspectives économiques et le niveau des stocks pour adapter la production aux besoins des marchés à moyen et long terme. Ainsi, les volumes de raisins commercialisés s'ajustent à la réalité de la demande, tout en préservant la qualité des vins et la valeur de l'appellation.

Ce modèle de régulation, propre à la Champagne, permet d'inscrire la décision dans le temps long. Il vise à éviter les à-coups, à préserver les équilibres économiques des opérateurs et à maintenir la valeur d'une appellation dont la force repose autant sur la qualité de ses vins que sur la maîtrise collective de son développement.

Une responsabilité partagée entre Vignerons et Maisons

La décision de fixer le rendement commercialisable à 8 800 kg/ha résulte d'un dialogue entre Vignerons et Maisons, fondé sur une compréhension des enjeux de chaque famille professionnelle. Elle répond à une double exigence : poursuivre le rééquilibrage progressif des stocks, sans fragiliser les exploitations ni leurs engagements qualitatifs.

« Dans une année viticole marquée par de fortes disparités et des conditions climatiques exigeantes, notre responsabilité est de préserver les équilibres des exploitations tout en maintenant l'exigence de qualité fondamentale pour la Champagne. Le rendement fixé cette année traduit une décision de mesure, attentive à la réalité du vignoble comme à l'avenir de la filière. » **Maxime Toubart, président du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, coprésident du Comité Champagne**

« La Champagne dispose d'un modèle collectif unique, qui lui permet d'ajuster ses décisions aux réalités du marché sans perdre de vue l'essentiel : préserver la valeur de l'appellation dans la durée. Dans un contexte économique encore incertain et alors que la filière poursuit le rééquilibrage progressif de ses stocks, ce rendement traduit une approche responsable. » **David Chatillon, président de l'Union des Maisons de Champagne, coprésident du Comité Champagne**

À PROPOS DU COMITÉ CHAMPAGNE

Le Comité Champagne est l'interprofession de la filière Champagne : le lieu où les Vignerons et Maisons de Champagne défendent leurs intérêts communs et contribuent à l'équilibre et au rayonnement de l'ensemble de la filière et de son appellation.

L'interprofession du Champagne favorise la coopération entre les deux familles professionnelles et représente plus de 16.000 Vignerons et 350 Maisons de Champagne.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site champagne.fr.

CONTACT PRESSE

Relations presse du Comité Champagne : presse@champagne.fr